



Les enseignements de spécialité après les épreuves écrites

Finaliser la mise en œuvre des programmes en privilégiant des pratiques pédagogiques qui favorisent l'engagement des élèves et renforcent les compétences attendues dans l'enseignement supérieur

Le programme de l'enseignement de spécialité Éducation Physique Pratiques et Culture Sportive (EPPCS) a été rédigé durant l'année 2019 pour une mise en application à la rentrée 2020 (en tenant compte de la période des épreuves de spécialités à l'examen du baccalauréat). Certaines parties du programme ont ainsi été pensées pour être traitées au troisième trimestre. Ces parties proposent des activités qui complètent le programme et favorisent le développement des compétences visées par cet enseignement.

Le troisième trimestre est l'occasion de privilégier des pratiques pédagogiques qui sollicitent l'autonomie des élèves, leur prise de responsabilité et le travail en groupe.

Prise en charge par les élèves d'une intervention en direction des pratiquants

Extrait du programme de l'EPPCS :

« En classe terminale, les élèves sont placés dans des situations aménagées de conduite d'exercices ou de séances dans une activité physique sportive ou artistique, à destination d'un groupe de pratiquants plus ou moins important. Ces mises en situation sont préparées avec l'aide du professeur ; elles sont suivies de bilans proposés par l'élève-intervenant, le professeur et les élèves ayant vécu l'intervention. Elles permettent aux élèves d'expérimenter le travail et la posture de l'animateur qu'ils ont endossée. Elles les invitent à prendre la parole devant un groupe et à communiquer pour présenter, animer, accompagner un travail à réaliser. Selon les capacités des élèves, ces mises en situation se font de manière individuelle, ou en binôme, afin de diminuer la difficulté de la tâche. »

Il est possible de prévoir une progressivité de ces mises en situation au cours du troisième trimestre :

- animation pédagogique sur une partie de la séance, conduite en classe à destination des camarades ;
- activités conduites auprès d'autres élèves dans le cadre de l'association sportive ;
- pratique d'une activité physique et sportive de leur choix, menée auprès d'un public scolaire du premier degré accueilli au sein du lycée.

Ces interventions peuvent être préparées en groupe et avec l'aide du professeur. Faire des bilans collectifs à la suite de ces mises en situation permet aux élèves d'appréhender les points forts et d'améliorer leurs interventions.

Vivre des expériences marquantes, réaliser des projets collectifs

Extrait du programme EPPCS : « L'enseignement de spécialité doit amener les élèves à vivre des expériences individuelles et collectives marquantes, notamment par des événements (spectacle, sortie plein-air, action promotionnelle) concluant des séquences d'enseignement ou par l'organisation de stages massés. ».

Le troisième trimestre est l'occasion de pratiquer des activités physiques et sportives permettant de vivre des expériences marquantes et nécessitant plus de temps ou une organisation spécifique, telles que les activités physiques de pleine nature. Certaines de ces activités (voile, plongée, trail, etc.), peu adaptées à une évaluation certificative, répondent à une envie de découverte des élèves et constituent des supports de formation motivants.

Le troisième trimestre peut également être exploité pour engager les élèves dans un projet sportif collectif (raid aventure, spectacle, randonnée vélo).

Compléter sa formation EPPCS et préparer la poursuite d'études

Extrait du programme EPPCS : « Il est également souhaitable, par la mise en place d'organisations spécifiques ou de partenariats, d'offrir la possibilité aux élèves de se préparer ou de valider diverses certifications telles que surveillant de baignade, PSE1 (premiers secours en équipe); PSS (premiers secours sportifs), initiateur fédéral ».

Ces certifications aident les élèves à gagner en autonomie et favorisent leur accès à des activités rémunérées d'étudiants.

En fonction de la poursuite d'études envisagée, il est possible de profiter du troisième trimestre pour préparer les épreuves physiques de concours spécifiques (gendarmerie, pompier, etc.).

Mots-clés

Éducation physique et sportive, EPS